



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 avril 2018, le projet de règlement no. 493-18 concernant la répartition des frais de nettoyage du cours d'eau du Milieu, a été adopté

Le projet de règlement 493-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au jeudi, de 7h45 à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 16h.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce douzième jour d'avril deux mille dix-huit.
La secrétaire-trésorière et directrice-générale,




Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 493-18)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 11h et 14h, le 12^e jour d'avril 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **douzième jour d'avril deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert